

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

### ***PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 6 octobre 2025***

**Présents :** Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, et Christophe WAÏT.

**Excusés :** Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Annick MONLON, Mathieu POTHERAT et Carole SOULIER.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

**Quorum :** 8

**Ordre du Jour :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025
- Déclarations d'intention d'aliéner
- Adhésion au Syndicat des Eaux du Haut Beaujolais
- Dissolution du Syndicat des Eaux Mâconnais Beaujolais et modalités de répartition actif/passif
- Adoption du rapport financier du CLECT
- Lots des Bruyères : restitution de 2 lots par Monsieur CHARVET et 3 lots par Monsieur REMUET
- Présentation du RPQS (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif)
- Modification du lieu d'implantation du bureau de vote
- Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) : demande de subvention
- Décisions modificatives du budget principal
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 septembre 2025 est arrêté à l'unanimité.

- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les propriétés en vente sises chemin de la Croix et rue des Bonnerues.

- Adhésion au Syndicat des Eaux du Haut Beaujolais

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion au Syndicat des Eaux du Haut Beaujolais à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

- Dissolution du Syndicat des Eaux Mâconnais Beaujolais et modalités de répartition actif/passif

Le Conseil Municipal approuve les modalités patrimoniales et financières de la dissolution du Syndicat Mixte des Eaux du Mâconnais Beaujolais selon celles mentionnées dans le protocole d'accord. Ce protocole précise notamment que les immobilisations (réservoirs par exemple) seront transférées selon leur implantation territoriale à la commune concernée. Concernant la répartition du résultat, il s'effectuera au prorata du nombre d'abonnés et des volumes consommés soit 6.3 % pour la commune de Lancié.

■ Adoption du rapport financier de la CLECT

Le Conseil Municipal a approuvé le rapport de la CLECT suite à une modification des compétences de la Communauté de Communes relative à l'action sociale d'intérêt communautaire et notamment la politique d'accueil du jeune enfant.

■ Lots des Bruyères : restitution de 2 lots par Monsieur CHARVET et 3 lots par Monsieur REMUET

Le Conseil Municipal acte la dénonciation de la convention d'occupation temporaire pour 2 lots des communaux des Bruyères par Monsieur CHARVET et 3 lots par Monsieur REMUET.

Une adjudication de ces 5 lots est prévue le 27 octobre prochain à 13h30.

■ Présentation du RPQS (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif)

Suite à la présentation du rapport par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2024.

Ce rapport est consultable sur le site : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

■ Modification du lieu d'implantation du bureau de vote

Compte-tenu des travaux réalisés dans la salle du Conseil Municipal sis en Mairie, rue Grolée, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de déplacer le bureau de vote, actuellement à l'Espace Capella dans cette salle.

Une demande sera effectuée auprès des services de la préfecture afin qu'un arrêté préfectoral soit établi, actant cette modification.

■ Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) : demande de subvention

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) est un dispositif de ressources de l'Éducation Nationale, composé de professeurs des écoles, spécialisées dans l'aide pédagogique et relationnelle et d'une psychologue.

L'antenne de Belleville intervient sur plusieurs communes de la Communauté de Communes Saône Beaujolais dont notamment sur Lancié.

C'est pourquoi le RASED sollicite une contribution financière, à hauteur de 15 € par classe, permettant l'accomplissement de leurs missions par l'achat de matériel et d'outils pédagogiques notamment.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention à hauteur de 75 €.

■ Décisions modificatives du budget principal

Le Conseil Municipal décide de modifier les inscriptions budgétaires, afin de tenir compte des nouvelles recettes et dépenses sur le budget principal.

■ Compte-rendu des commissions

Commission « Vie scolaire / Fleurissement »

- Le prochain Conseil d'Ecole aura lieu le 4 novembre prochain
- Une réunion préparatoire des manifestations 2026 est prévue le 14 octobre prochain en présence de l'ensemble des associations Lanceronnes
- Le menu pour le repas des aînés du dimanche 30 novembre a été choisi
- Environ 66 colis aux habitants de plus de 75 ans seront distribués le 20 décembre matin.

Commission « Voirie »

**Compostage partagé :**

- Une réunion a eu lieu le 30 septembre 2025 en présence des référents et des représentants de la Communauté de Communes Saône Beaujolais. Le site fonctionne bien. Des panneaux d'informations supplémentaires présentant les règles de tri seront rajoutés.

#### **Sécurité routière :**

- Un passage piéton va être créé au niveau de l'entrée du commerce « Les Emplettes » route du Beaujolais
- Des marquages au sol « 30 km/h » seront prochainement réalisés et les zones 30 seront étendues aux extrémités de la commune
- Des miroirs de trafic seront remplacés
- Des places de parking seront créées rue Grolée, en alternance droite et gauche, afin de proposer des stationnements supplémentaires pour l'accès à mairie, au commerce... et cela permettra également de réduire la vitesse.
- Des panneaux signalétiques d'accès mairie, école, salle Aurore, Médiathèque etc... seront ajoutés

#### **Réseaux :**

- Des curages des fossés sont prévus
- L'entreprise Derichebourg doit intervenir prochainement sur la mise en lumière de l'église et de la mairie. Le Conseil Municipal regrette le retard pris sur ce dossier.
- L'installation de la radio-relève sur les compteurs d'eau a été réalisée pour environ 65 % des administrés

#### **Commission « Bâtiments » :**

##### **Travaux centre bourg :**

- La livraison de la médiathèque, du coiffeur et la micro-crèche est envisagée aux environs du 15 décembre 2025.
- L'ensemble des travaux d'aménagement de la place seront terminés au 20 novembre 2025.
- Les Emplettes : les administrés, pas seulement Lancerons, prennent plaisir à venir découvrir les locaux, les produits proposés ainsi que les prestations traiteur. La nouvelle amplitude d'ouverture 7/7 jours est appréciée.

##### **Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire :**

- Le déménagement de la cantine a eu lieu le mercredi 24/09. Tout le mobilier a pu être réinstallé pour permettre de servir les enfants, dès le lendemain, en salle d'évolution pour les petits et à l'Espace Capella pour les plus grands.
- Un rappel des règles de sécurité sera fait auprès des enfants et des parents afin que les trajets école-espace Capella se déroulent dans les meilleures conditions.

#### **Commission « Culture » de la CCSB :**

- Un bilan sur le fonctionnement des écoles de musique a été présenté ainsi que les futurs projets
- Un nouveau coordinateur de la lecture publique a pris ses fonctions permettant l'organisation de diverses animations sur l'ensemble des bibliothèques du réseau
- Un bilan a été présenté pour « Festiv' été » ainsi que les futurs spectacles qui seront proposés pour 2026
- L'évènement « Pop'Sciences » a été une réussite avec la présence de 130 scientifiques et environ 5000 visiteurs

#### **Points divers :**

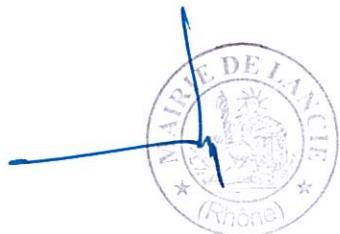
- La préparation du bulletin municipal a débuté. Plusieurs visuels de la page de couverture ont été proposés
- Une subvention a été allouée par la DRAC dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour la construction de la médiathèque à hauteur de 36 % pour la partie construction et 40 % sur la partie aménagement-mobilier.

**Questions diverses :**

- L'arrêt du PLUi-H est envisagé courant novembre pour un lancement des enquêtes publiques sur le premier semestre 2026.

PV arrêté le 20 octobre 2025,

**Le Maire,  
Jacky MENICHON**



**La secrétaire,  
Christiane PESCE**

